Extrait N° 18 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 18 / Mission des élus
- Prise en charge

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la prise en charge des frais liés à la participation de **Monsieur RIVIERE Raphaël** aux **Assises de l'énergie.**

Ces assises se tiendront à Grenoble en janvier 2009.

La prise en charge comprendra :

▪ les frais d'inscription au congrès

…/…

▪ voyage aller-retour Réunion-Métropole : Achat direct par la Commune d'un billet en classe économique

▪ les frais de mission : Déplacement sur le territoire Métropolitain, frais d'hébergement et de restauration : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés aux déplacements de **Monsieur RIVIERE Raphaël** dans le cadre de sa participation aux **Assises de l'énergie** à **GRENOBLE**, selon les modalités proposées.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons